

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2026_26 - OBJET : Marché de travaux pour la réhabilitation du parvis de l'Ecole Paul Doumer - Avenant n°1 – Annule et remplace la décision du maire n°2025_90 du 29 octobre 2025

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

RAPPELLE que par décision du maire n°2025-29 du 2 avril 2025 la SAS BERNIER TP a été retenu dans le cadre du marché de travaux pour la réhabilitation du parvis de l'Ecole Paul Doumer pour un montant de 397 367,80 €HT.

Des modifications dans les prestations de la SAS BERNIER TP ont été apportées en plus et moins-values telles que :

Plus-value		€HT
Travaux de voiries :		
1.1 Couche de stabilisé – élargissement	28m ² X 15.50€ HT = + 434.00 €HT	7 174,00
1.3 Enrobé – élargissement	15m ² X 60€ HT = + 900.00 €HT	
1.4 Pavé pierre naturelle calcaire franchissable	14ml X 160.00€ HT = +2 240,00 €HT	
1.5 Pavé pierre naturelle calcaire trottoir élargissement	1 X 3 600€ HT = 3 600,00 €HT	
Travaux d'évacuation EP :		
3.1 Fouilles en tranchées (unitaire/commune)	8ml X 48€ HT = + 384.00 €HT	2 399,00
3.2 Canalisations EP – DN 300	8ml X 40€ HT = + 320.00 €HT	
3.3 Regards EP – Regards de branchement 60cm	1 X 600€ HT = + 600.00 €HT	
3.4 Regards EP – Tampon à remplir	1 X 145€ HT = + 145.00 €HT	
3.5 Regards EP – Raccordement sur réseaux EP et regard EP existants	1 X 250€ HT = + 250.00 €HT	
3.7 Grille EP 600x600mm	1 X 700€ HT = + 700.00 €HT	
Réseaux secs et éclairage :		
4.1 Fourniture et pose d'un candélabre supplémentaire	1 X 1 630€ HT = + 1 630.00 €HT	2 280,00
5 Modification réseau télécom, suppression chambre, manchonnage des réseaux	1 X 650€ HT = + 650.00 €HT	
Serrurerie :		
6.1 Déplacement grille et portail accès maternelle	1 X 720€ HT = + 720.00 €HT	720,00
Divers :		
7.1 Dépose et évacuation poteau électrique béton	1 X 960€ HT = + 960.00 €HT	13 527,00
7.2 Dépose et évacuation poteau électrique bois	1 X 250€ HT = + 250.00 €HT	
7.3 Chemisage Ø250mm poteau existant y compris étalement provisoire	1 X 3 450€ HT = + 3 450.00 €HT	
7.4 Dépose cuve existante et évacuation, démolition de la chambre béton et remblais compacté	1 X 2 550€ HT = + 2 550.00 €HT	
7.5 Reprise intégrale de la chambre de comptage AEP et mise à la côte	1 X 872€ HT = + 872.00 €HT	

7.7 Fourniture et pose par collage de borne de défense en béton couleur blanc sablé (50*50*50cm) 11 X 495€ HT = + 5 445.00 €HT	
Option n°3 - Grilles de défense aux fenêtres	5 670,00
Total plus-value	31 770,00

Moins-value	€HT
Poste DPGF 4.2.5 – Béton peluché teinté -Suppression de 31m ²	2089.40
Poste DPGF 4.3.1 – T2 Basse pierre - Suppression de 130ml	11 700,00
Poste DPGF 4.3.1 – T2 Basse béton – Suppression de 53 ml	2 650,00
Poste DPGF 6.2.4 - Caniveau à grille – Suppression de 6ml	1 320,00
Total moins-value	17 759,40

Ces modifications engendrent une plus-value de 3,53% par rapport au montant du marché.

DECIDE, en conséquence, de conclure un avenant n°1 avec la SAS BERNIER TP dont l'incidence financière est la suivante : 14 010,60 €HT soit 16 812,72 €TTC, portant le montant du marché à 411 378,40 €HT soit 493 654,08 €TTC.

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cet avenant sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants.

DIT que la présente décision annule et remplace la décision du maire n°2025_90 du 29 octobre 2025.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 12 mars 2026.

Le Maire,

Jérôme MARCILIAC

